



Le 08 décembre 2025

Cher(e) collègue apiculteur(trice),

Comme les années précédentes le GDSA11 va aider les apiculteurs pour l'achat de produits favorisant la santé des abeilles.

Nous disposons des données vous concernant relatives aux acaricides.

Pour ce qui concerne le renouvellement des cires, pour en bénéficier, vous devez nous fournir une (des) facture(s) acquittée(s) datée de 2025.

Adressez ces factures avant le **10 janvier 2026**,

par mèl à : jacques.segui477@orange.fr

Ou par courrier à

Jacques SEGUI
217 avenue des Cathares
11620 VILLEMOUSTAUSSOU

Rappel des conditions pour bénéficier de l'aide sur les cires:

-être adhérent (en 2025) auGDSA11

-avoir ses ruchers dans l'Aude

-l'aide est plafonnée à 3 feuilles (ou 0.3kg) par essaim déclaré. L'aide sera de 25% du montant des factures

Comme l'année dernière, nous attribuons un avoir qui se déduira du montant de votre prochaine précommande de produits anti varroas. Cet avoir est valable deux ans.

Les précommandes seront ouvertes en avril 2026, vous serez avisés par mèl des modalités (produits proposés, prix, dates de distribution...)

Cordialement Le GDSA11

Le conseil départemental soutient le GDSA11

